



ATD Quart Monde Wallonie – Bruxelles a.s.b.l.

Pauvreté et développement – Réflexion sur des indicateurs.

Régis De Muylder

Collection « Connaissance et engagement »

Cette publication relève de la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur.
Cette loi précise entre autres que l'auteur "*dispose du droit au respect de son oeuvre lui permettant de s'opposer à toute modification de celle-ci*" et qu'il a "*le droit de s'opposer à toute déformation, mutilation ou autre modification de cette oeuvre ou à toute autre atteinte à la même oeuvre, préjudiciables à son honneur ou à sa réputation.*"
Elle rappelle que, sauf accord explicite de l'auteur, sont seules autorisées les courtes citations "*effectuées dans un but de critique, de polémique, de revue, d'enseignement, ou dans des travaux scientifiques, conformément aux usages honnêtes de la profession et dans la mesure justifiée par le but poursuivi (...).*"
Les citations visées devront faire mention de la source et du nom de l'auteur."



Publication réalisée avec le soutien de la [Communauté française](#).

Ce document s'adresse au monde associatif, aux citoyens, aux professionnels, à tous ceux qui s'engagent pour le respect de la dignité de chacun et agissent pour que les droits fondamentaux soient effectivement assurés à tous.

Ce document forme un tout dont chaque élément doit être situé dans son contexte. Ancrée dans la vie, la connaissance bâtie sur l'engagement et l'action est en construction permanente.

Le travail présenté a pour premier objectif d'alimenter et de soutenir les engagements des uns et des autres, pour faire progresser les droits de l'homme et la lutte contre la misère et l'exclusion.

Nous avons fait le choix de diffuser largement ce travail non seulement pour faire connaître l'expérience et la pensée des personnes très pauvres (et de ceux qui s'engagent à leurs côtés) mais aussi pour qu'il soutienne et inspire d'autres démarches de connaissance qui renforcent les projets et les combats menés avec eux et à partir d'eux.

Nous vous proposons de découvrir dans notre collection "**Documents de référence**" quelques textes qui situent clairement les enjeux de telles démarches et leurs exigences pour qu'elles servent réellement les plus pauvres et contribuent effectivement à lutter contre la misère et l'exclusion.

La collection "**Connaissance et engagement**" publie des travaux réalisés par des personnes engagées dans la durée aux côtés des personnes et familles très pauvres.

La collection "**Croisement des savoirs et des pratiques**" publie des travaux construits collectivement à partir d'échanges entre des personnes ayant l'expérience vécue de la pauvreté et de l'exclusion sociale, et des personnes d'autres milieux, en mettant en oeuvre les conditions d'un réel croisement tel que décrit dans la « Charte du croisement des savoirs et des pratiques avec des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale »

La collection "**Nous d'un peuple**" publie des interventions construites collectivement par des personnes ayant l'expérience vécue de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Elles ont été conçues pour engager un échange entre personnes de différents milieux, mais toujours avec des personnes en situation de pauvreté.

La collection "**Regards croisés**" confronte les points de vue de différents acteurs sur une même question, y compris celui de personnes vivant la pauvreté

Sommaire

Résumé.....	4
Introduction.....	5
A. Indice de développement humain.....	5
A.1. Origine.....	5
A.2. Le principe de construction de l'IDH	5
A.3. Des limites.....	6
A.4. L'indice sexospécifique de développement humain (ISDH).....	7
A.5. Les liens avec l'environnement.....	7
B. Le baromètre interfédéral de la pauvreté.	7
B.1. Origine.....	7
B.2. Description succincte.....	8
B.3. Quelques commentaires.....	9
Conclusion.....	11

Résumé

Cette analyse se penche sur deux indicateurs : l'IDH (indice de développement humain), utilisé au niveau international pour mesurer le développement des pays et le baromètre interfédéral de la pauvreté, utilisé en Belgique comme indicateur composite de la pauvreté dans la mesure où il inclut six grands domaines de la vie.

Ces deux instruments témoignent de la volonté de nuancer et préciser la manière dont on peut rendre compte du développement et de la pauvreté. Leur utilisation constitue une incontestable avancée. Mais les analyser permet aussi de montrer leurs limites et de proposer des voies pour les améliorer.

Introduction

Nous vivons dans une période de crise au niveau mondial. Laquelle s'est fait sentir dans notre pays comme ailleurs. On évoque des termes comme « récession », « rigueur », « décroissance », etc. Certains s'interrogent sur la possibilité dans ce contexte, de mener des politiques de lutte contre la pauvreté.

Aujourd'hui encore, on utilise principalement des indicateurs économiques comme le PIB (produit intérieur brut) ou la PNB (produit national brut)¹, le taux de croissance. Ceux-ci paraissent de plus en plus limités. Il nous a, dès lors, paru intéressant de nous pencher sur deux instruments de mesure, l'un utilisé au niveau mondial, l'IDH (indice de développement humain), l'autre au niveau belge, le baromètre interfédéral de la pauvreté.

A. Indice de développement humain.

A.1. Origine

L'IDH a été créé par le PNUD² en 1990 pour évaluer le niveau de développement des pays. Avant on se contentait d'utiliser le PIB par habitant qui ne donnait aucune indication sur le bien-être individuel et collectif puisqu'il n'évaluait que la production économique. Cet indice a été développé par l'économiste indien Amartya Sen et l'économiste pakistanais Mahbub ul Haq.

Nous pouvons ici rappeler l'apport d'A. Sen³. Il appréhende la pauvreté comme une impossibilité pour celui qui la subit de se réaliser lui-même selon ses propres fins. Sen remet en cause la validité des seuils de revenus ou des besoins nutritionnels pour mesurer la pauvreté ou la malnutrition. En effet la variabilité des besoins personnels et les différences de capacité à transformer une ressource financière ou alimentaire en bien-être interdisent de standardiser une telle mesure. Il considère que, dans le débat sur la pauvreté, trop d'attention a été accordée à l'insuffisance de revenus au détriment d'autres privations. C'est à partir de cette analyse qu'il a été amené à construire avec le PNUD ce nouvel indicateur.

A.2. Le principe de construction de l'IDH⁴

L'indice prend en compte trois domaines de la vie :

- La **santé** de la population est évaluée par **l'espérance de vie à la naissance**. *C'est un indice synthétique qui résume la mortalité par âge. Le calcul est établi à partir d'une table de mortalité où celle-ci est récapitulée à chaque âge pour les sujets nés la même année.*⁵ Il s'agit d'un indicateur global qui est sensible au taux de mortalité infantile et au taux de mortalité maternelle, notamment. Les estimations

¹ Une discussion détaillée sur ces indicateurs économiques sort du cadre de cette analyse. Rappelons simplement que le PIB mesure les richesses créées dans un pays donné pour une année. Il est défini comme la valeur totale de la production interne de biens et services par des agents résidant à l'intérieur du territoire national. Le PNB correspond à la production annuelle de biens et services créés par un pays, que cette production se déroule sur le sol national ou à l'étranger. $PNB = PIB + (\text{revenus des facteurs du travail et du capital en provenance de l'étranger} - \text{revenus des facteurs du capital et du travail versés à l'étranger})$. $PNB = PIB + \text{solde extérieur}$.

² Programme des Nations Unies pour le développement – UNDP (en anglais).

³ On peut lire à ce sujet l'ouvrage collectif coordonné par Xavier Godinot 'Eradiquer la misère. Démocratie, mondialisation et droits de l'homme' PUF – 2008. Voir les pp 10-13 « *la pauvreté, comme privation des capacités élémentaires* ».

⁴ Voir notamment http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2009/papers/HDRP_2009_54.pdf

⁵ Cl. Rumeau-Rouquette. Epidémiologie. Méthodes et pratique. Médecine Sciences – Flammarion. 1999

de l'espérance de vie sont tirées des *Perspectives démographiques mondiales 1950-2050 ; révision de 2008*.

- L'**instruction** est estimée grâce à la combinaison de deux indicateurs : le **taux d'alphabétisation des adultes** et le **taux brut de scolarisation** dans l'éducation primaire, secondaire et universitaire. Ils sont fournis par l'Institut des statistiques de l'UNESCO. Pour calculer les taux de scolarisation, on divise le nombre d'élèves scolarisés par la population totale de la tranche d'âge correspondant théoriquement à ces niveaux.
- Le **niveau de vie** est estimé par le **PIB/habitant**. Les données sur le PIB sont fournies par la Banque Mondiale. Pour comparer les niveaux de vie des pays, les statistiques doivent être converties en *parité du pouvoir d'achat* (PPA) pour éliminer les différences entre niveaux de prix nationaux.

A.3. Des limites

Il est incontestable que l'introduction de cet indice au niveau mondial a constitué un tournant dans la manière d'appréhender la question du développement. Néanmoins les indicateurs utilisés présentent un certain nombre de limites. Nous en relevons ici quelques exemples.

A côté de l'espérance de vie à la naissance, on utilise fréquemment aujourd'hui l'espérance de vie en bonne santé qui correspond au nombre d'années qu'une personne peut s'attendre à vivre en bonne santé en tenant compte des années passées avec des problèmes de santé causés par des maladies et/ou des blessures. Les personnes vivant dans la pauvreté ont une espérance de vie en bonne santé très sensiblement différente des autres personnes. Et cette différence est beaucoup plus nette pour l'espérance de vie en bonne santé que pour l'espérance de vie.⁶

Les taux bruts de scolarisation ne reflètent pas la qualité de l'éducation reçue. Ils peuvent masquer de fortes variations selon les pays du fait des différences entre les tranches d'âge correspondant à un niveau d'éducation et entre les durées des programmes scolaires. D'autre part, les taux de redoublement et d'abandon peuvent également altérer les données.

De nombreux pays développés ayant atteint de forts taux d'alphabétisation ne recueillent plus de statistiques de base sur l'alphabétisation et ne sont donc plus inclus dans les données fournies par l'Institut de statistiques de l'UNESCO. Dans ce cas-là, leur taux d'alphabétisation est présumé à 99% pour le calcul de l'IDH. Il s'agit d'une approximation assez grossière qui nie la réalité de l'illettrisme dans ces pays. Outre le fait que cela fausse le calcul de l'IDH, cela dénote du peu de cas que l'on peut faire d'une population qui reste illettrée dans des pays comme le nôtre et qui, la plupart du temps, subit, à cause de cela, une exclusion très grande.⁷

Le PIB/habitant est une mesure moyenne qui ne rend pas compte des inégalités au sein de la population. Au sein d'un même pays, il peut exister de fortes différences régionales, des différences entre les origines ethniques (comme c'est le cas aux USA). Pour prendre un exemple concret qui nous est proche. La région bruxelloise est la région où le PIB/habitant est le plus élevé dans le pays (c'est d'ailleurs une des régions où le PIB/habitant est le plus élevé en Europe). C'est aussi la région où le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté est le plus élevé dans le pays ; et de loin.

⁶ Voir R. De Muylder *Inégalités sociales de santé : où en sommes-nous depuis le Rapport général sur la pauvreté. 2009*. Analyse téléchargeable sur www.atd-quartmonde.be/inegalites-sociales-de-sante-ou-en.html

⁷ Selon l'INSEE, 9% des personnes ayant été scolarisés en France sont dans une situation proche de l'illettrisme (www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/p1044.pdf).

A.4. L'indice sexospécifique de développement humain (ISDH)

L'ISDH⁸ consiste à corriger par des « pénalités » la valeur de l'IDH. Son calcul se fait en trois étapes. Des indices sont calculés pour les populations féminine et masculine pour chacune de trois dimensions constituant l'IDH. Les indices obtenus pour chaque variable sont combinés de manière à attribuer une pénalité aux différences entre les sexes. Un nouvel indice en résulte. L'ISDH est obtenu en combinant les nouveaux indices dans les trois dimensions.

L'ISDH ne constitue pas directement une mesure des inégalités entre les hommes et les femmes. On passe en effet par l'assignation de pénalités sans faire un rapport direct – mathématiquement simple – entre les indices mis en évidence dans la première étape. Il en résulte que finalement les différences entre l'ISDH et l'IDH sont faibles (en moyenne l'ISDH est inférieur de 0.7% à l'IDH). Zanin s'interroge, dès lors, sur l'utilité de ce nouvel indice. En effet les véritables fossés entre les sexes en matière d'inégalités de salaires ou de qualité de l'éducation ne sont pas pris en compte dans ces indices.

Cependant une autre analyse⁹ permet d'observer l'influence des différences entre homme / femme sur les valeurs de l'IDH. On peut ainsi mettre en évidence différents groupes de pays. Il y a des pays qui ont, certes, un IDH moyen, mais où les différences entre les sexes influencent négativement (et significativement) l'IDH. Il y a des pays où l'IDH est faible, avec une grande disparité entre les sexes. Il y a aussi des pays où l'IDH est très faible mais où les différences de genre ne jouent aucun rôle dans cette faiblesse.

A.5. Les liens avec l'environnement

Aujourd'hui, la notion de « développement durable » a pris une importance qu'elle n'avait sans doute pas encore lorsque l'IDH a été créé. Les émissions de gaz à effet de serre, le réchauffement climatique sont autant de sujets qui – a juste titre – préoccupent la communauté internationale et ont fait l'objet de différents sommets mondiaux. Comme on l'a vu à Copenhague, en 2009, les tensions entre les Etats peuvent être vives. Certains pays en développement ou nouveaux pays industrialisés revendiquent une sorte de droit à polluer pour assurer leur développement.

Quand on regarde les émissions de gaz à effet de serre¹⁰, on se rend compte que les USA sont les plus grands pourvoyeurs (20,3% des émissions mondiales), suivis par la Chine (20,2%) et l'UE27 (14,2%); l'ensemble de l'Afrique ne fournissant que 3,1% des émissions mondiales. Quand on rapporte ces émissions à la population du pays, on voit apparaître des nuances. La Chine disparaît du peloton de tête où restent, par contre, les USA et où apparaissent des pays comme le Qatar et le Luxembourg.

B. Le baromètre interfédéral de la pauvreté. ¹¹

B.1. Origine

Le plan fédéral de lutte contre la pauvreté élaboré par le secrétaire d'Etat à la lutte contre la pauvreté (en 2008) prévoyait la création d'un baromètre. Celui-ci a vu jour a vu le jour

⁸ C. Zanin : « Genre et développement humain » - Université Paris 7 Drouot. 2008.

Voir http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/17/51/30/PDF/IDH_Genre_CZ_2008.pdf

⁹ Il s'agit d'une analyse statistique consistant à faire une régression linéaire de la différence IDH-IDSH par l'IDH pondérée par la population.

¹⁰ Données de 2006, d'après les statistiques publiées par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer français.

¹¹ On trouvera des informations détaillées sur www.mi-is.be, rubrique Baromètre de la pauvreté.

en 2009. Il s'agit d'un *outil* dont l'objectif revendiqué est de *mieux connaître la pauvreté pour mieux la combattre*. On souligne que si la pauvreté se marque par l'insuffisance des revenus, elle affecte tous les aspects de la vie. Le but était donc de construire un instrument susceptible de rendre compte de cette complexité.

La sélection des indicateurs a été coordonnée par le groupe de travail 'Indicateurs PANincl.', institué au sein du SPF Sécurité sociale.

B.2. Description succincte.

Le baromètre est constitué par des indicateurs concernant six domaines de la vie. Le premier domaine est constitué des *revenus* mais prend aussi en compte la problématique des *dettes* :

- Le risque de pauvreté est l'indicateur de base. Il est basé sur les références européennes. Il s'agit du pourcentage de personnes ayant un revenu inférieur à 60% du revenu national médian équivalent.¹²
- Risque de pauvreté pour certaines catégories (par exemple chômeurs, personnes avec un faible niveau de qualification, familles monoparentales, etc.)
- Le montant des allocations sociales en pourcentage du seuil de risque de pauvreté.
- Pourcentage de personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence estime qu'elle n'arrive pas (ou difficilement) à nouer les deux bouts.
- Pourcentage de ménages dont le revenu tombe sous le seuil de pauvreté, suite au remboursement de crédits à la consommation.
- Le pourcentage de personnes vivant dans un ménage ayant au moins deux arriérés pour un (ou plusieurs) besoin(s) de base (loyer, eau, gaz, électricité, soins de santé, emprunt hypothécaire).

Le deuxième domaine concerne la *santé* :

- Pourcentage de personnes vivant dans un ménage dont un des membres a dû reporter ou annuler des soins de santé pour raisons financières.
- Evaluation négative de son état de santé (dans la population totale, dans un certain nombre de groupes considérés comme vulnérables).

Le troisième domaine concerne le *travail* :

- Enfants vivant dans un ménage dans lequel aucun adulte n'a de travail rémunéré.
- Adultes vivant dans un ménage dans lequel aucun adulte n'a de travail rémunéré.
- Travailleurs avec un risque de pauvreté (personnes ayant un travail rémunéré mais dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté) ; dans la population générale et dans certaines catégories considérées comme vulnérables.

Le quatrième domaine concerne l'*enseignement* :

- Jeunes quittant prématurément l'école (jeunes de 18 à 24 qui ne suivent pas d'enseignement et qui ont obtenu tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur).

Le cinquième domaine concerne le *logement* :

- Accessibilité au logement : part des logements sociaux par rapport au nombre de ménages privés.
- Qualité du logement : pourcentage de la population vivant dans un logement ne répondant pas à certains critères explicités dans le baromètre.

Le sixième domaine concerne la *participation* :

- Participation à des activités récréatives, sportives ou artistiques.

¹² Le revenu est standardisé, c'est-à-dire qu'il tient compte de la taille du ménage. Ensuite ces revenus sont classés du plus bas au plus élevé. Le revenu médian est celui qui se trouve exactement au milieu de ce classement.

- Privation non-monnaire : ne pas pouvoir disposer d'un certain nombre de biens et services ou ne pas pouvoir participer à certaines activités considérées comme nécessaires.

B.3. Quelques commentaires

Durant deux années, un projet de recherche – action – formation a été mené sur les indicateurs de pauvreté. Il a réuni des personnes vivant dans la pauvreté (dont des militants d'ATD Quart Monde), des scientifiques, des représentants d'administrations et des partenaires sociaux. L'objectif était double : dégager des pistes pour élaborer des indicateurs rendant mieux compte de la réalité vécue par les personnes et les ménages pauvres ; et le faire avec la participation directe des personnes concernées.¹³ Ce travail inspire, en partie, les commentaires qui suivent.

La participation de personnes vivant dans la pauvreté à un travail sur les indicateurs qui les concernent leur permet de rendre compte de façon plus juste (à la fois au sens de « justice » et de « justesse ») de leur propre image au sein de l'opinion. Cela a été le cas durant ce projet, comme ce fut le cas dans d'autres expériences, notamment en France, quand des ouvriers ont été autorisés à commenter et travailler les indicateurs qui les visaient. Dans la mesure où la persistance de la grande pauvreté est liée à l'exclusion dont les personnes font l'objet, cette participation visant à transmettre une « juste » image de leur réalité contribue aussi à lutter contre la grande pauvreté.

Il est à noter que certains représentants d'administrations ayant participé à ce projet de recherche sur les indicateurs sont membres du groupe de travail 'Indicateurs PANincli'.

Le projet a mis en évidence la difficulté de rendre compte, à travers des indicateurs, de ce que vivent les personnes pauvres. La vie quotidienne, les efforts qui sont fournis, les difficultés rencontrées, la souffrance vécue, l'exclusion qui résulte de conditions de vie difficiles, tout cela est difficilement rendu dans des indicateurs. Il soulignait aussi les limites des indicateurs monétaires (les plus utilisés) et les pièges que constituent les seuils. Le baromètre interfédéral, par les différents domaines qu'il aborde, contribue à répondre à ces difficultés, même s'il ne le fait qu'imparfaitement.

Le projet recommandait de tenir mieux compte des dettes. Ce point était largement développé ; notamment une distinction était introduite entre les dettes liées à des biens de consommation (liées par exemple à des achats à crédit) et les dettes qui sont liées à des droits fondamentaux (dettes vis-à-vis des hôpitaux, retards de loyer ou de paiement du gaz, de l'électricité, les dettes vis-à-vis de l'école,...) On peut dire que le baromètre tient compte de ces recommandations.

Une autre recommandation suggérait de bâtir un indicateur sur les frais scolaires. Ce qu'on ne retrouve pas dans le baromètre. Les frais scolaires pèsent lourd dans les ménages qui ont des enfants. Une étude récente de la Ligue des Familles affirme qu'en moyenne les frais scolaires représentent 11,4% du budget des parents avec des pics à 27,5% lors de la rentrée scolaire.¹⁴ Mais il s'agit là de moyennes. Pour les ménages qui ont de faibles ressources¹⁵, ces pourcentages sont plus élevés et les frais scolaires sont souvent à l'origine d'endettement. *Il y a les conséquences [des frais scolaires] sur le budget du ménage. Il faut tenir compte du fait que les frais scolaires ne se répartissent*

¹³ Une autre approche des indicateurs de pauvreté. Publication du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (mars 2004). www.luttepauvrete.be/publicationsserviceindicateurs.htm. Quand, dans la suite du document, on parle du « projet », on fait référence à ce travail.

¹⁴ Étude citée dans *Le Soir* du mercredi 11 août 2010.

¹⁵ Voir Visée D. Grande pauvreté et Droits de l'enfant – 12. Le droit à l'éducation. Les principes : l'obligation et la gratuité de l'enseignement. 2009. www.atd-quartmonde.be/Le-droit-a-l-education-Les.html .

*pas de manière uniforme sur l'année, une grande partie des frais devant être payée en début d'année scolaire. Certains parents expliquent que, pour éviter d'avoir des dettes vis-à-vis de l'école, ils font des dettes ailleurs ou renoncent à payer une facture. (...) Il y a ce que vit l'enfant. Le fait d'être exclu d'une activité parce que la famille ne peut pas en couvrir les frais est une expérience qui marque l'enfant.*¹⁶

En ce qui concerne le travail, il faut aussi tenir compte des statistiques de l'ONEM. On peut se réjouir que le baromètre aborde la réalité des travailleurs pauvres. Le projet sur les indicateurs consacrait un chapitre entier à la question du travail et de l'emploi. Il soulignait que, pour beaucoup de personnes en situation de pauvreté, la réalité ne pouvait être appréhendée par l'analyse à un moment donné, mais qu'il fallait prendre en considération le *parcours de l'emploi*. L'introduction d'un indicateur qui rend compte des emplois précaires serait vraiment utile. Une autre recommandation portait sur les formations et les diverses mesures prises pour favoriser l'emploi. Il faut notamment pouvoir rendre compte du nombre de personnes qui sont enfermées durablement dans des statuts précaires.

L'indicateur retenu par rapport à l'enseignement touche certainement une question essentielle. On aurait pu s'attendre à voir d'autres indicateurs apparaître. Il est vrai qu'il s'agit d'une compétence communautaire et qu'il existe d'autres sources de renseignement, notamment en Communauté française les « indicateurs de l'enseignement ».¹⁷ L'enseignement, actuellement chez nous, se caractérise par de grands écarts entre les élèves et entre les écoles. Ces inégalités sont liées directement à l'origine socioéconomique des élèves.¹⁸ Introduire un indicateur rendant compte de l'orientation des élèves vers les « filières spéciales » nous semble une nécessité. Comme nous l'avons souligné dans le paragraphe sur l'IDH, on devrait trouver un indicateur rendant compte de la persistance de l'illettrisme.

Quant au logement, il est intéressant de relever la présence d'un indicateur qui tente de rendre compte de la qualité du logement. Par contre, la manière dont l'indicateur sur l'accessibilité au logement est construit nous semble discutable. On rapporte le nombre de logements sociaux au nombre de ménages privés. Cela ne rend compte que très indirectement de la pénurie de logements sociaux. Il eût été préférable de se baser sur le nombre de ménages entrant dans les critères d'obtention d'un logement social.

Les personnes en situation de pauvreté vivent souvent l'exclusion et sont la plupart du temps déconsidérées. Elles ne peuvent, en général, pas participer à la vie de la société comme elles le souhaiteraient. On peut dès lors considérer positivement le fait que le baromètre ait introduit des indicateurs de participation et de privation non-monnaire. Néanmoins nous touchons là à une réalité dont la complexité n'est que très partiellement rendue par ces indicateurs.¹⁹

¹⁶ Tiré de la référence citée en note 13 (p.72).

¹⁷ Ministère de la communauté française de Belgique / ETNIC Commission de pilotage de l'enseignement 2006-2007 (www.enseignement.be/index.php?page=24775).

¹⁸ Voir Visée D. Grande pauvreté et Droits de l'enfant – 8. Le droit à l'éducation. L'enseignement en communauté française, une situation profondément inégalitaire. 2008. www.atd-quartmonde.be/Le-droit-a-l-education-l.html

¹⁹ L'étude citée à la note 13 a abordé cela, notamment dans son chapitre consacré au « sentiments humains » (pp.133-152).

Conclusion

On demande à des indicateurs d'être clairs et relativement simples d'une part et d'autre part de bien refléter la réalité qu'ils sont supposés montrer. Les questions liées à la pauvreté et au développement sont incontestablement complexes. L'analyse faite ici de l'IDH et du baromètre interfédéral de la pauvreté montre que, si ces instruments ont un indéniable intérêt, ils ont aussi des limites. Un des intérêts est de montrer des évolutions temporelles et de pouvoir les mettre en lien avec des politiques menées ou des mesures prises.

A travers ce que nous avons relevé, il apparaît que ces outils sont perfectibles.

Un indicateur sera toujours limité et on ne peut jamais prétendre enfermer ce que vivent des personnes et des peuples dans ce que révèle un indicateur.

Éditeur responsable :
Régis De Muylder
Av. Victor Jacobs, 12
1040 – Bruxelles

Année 2010